

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/05/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/05/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « act	ID : 032-213202088-20230522-2023MAI22_218-DE

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

9

Séance Publique ordinaire du **22 mai 2023**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 mai 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mme Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
M. Ghislain de FLAUJAC  
M. Frank GOBBATO  
Mme Françoise LACAPERE  
Mme Patricia MARROCQ  
Mme Corinne QUEVILLY  
Mme Claire TRAMOND

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à M. Marc DUGROS  
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI  
M. Frank GOBBATO à M. Xavier BALLENGHIEN  
Mme Françoise LACAPERE à M. Joël VAN DEN BON  
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC  
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID  
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES**

**Objet : Médiathèque - convention de partenariat à conclure avec Occitanie  
Livre & Lecture pour la conservation partagée des Fonds Jeunesse en Occitanie**

**RAPPORTEUR : Odile SCHAAP, Adjointe au Maire chargée de la culture**

La volonté de sauvegarder un patrimoine et de le faire connaître à un large public, le manque d'espace pour les réserves dans les bibliothèques, le souci de rationaliser les éliminations et les acquisitions d'ouvrages dans un contexte de surabondance éditoriale, sont autant d'éléments qui ont conduit les professionnels des bibliothèques publiques en Occitanie à solliciter Occitanie Livre & Lecture pour la mise en place d'un plan régional de conservation partagée des fonds Jeunesse sur la base d'une mutualisation des moyens.

Dans le cadre de sa mission de développement de la coopération entre bibliothèques, Occitanie Livre & Lecture compte parmi ses objectifs, la sauvegarde et la valorisation des ressources documentaires de la région.

Il est ainsi le partenaire naturel des bibliothèques pour les aider à conceptualiser, coordonner et organiser en réseau, le travail lié à la mise en place de ce plan régional de conservation partagée des fonds Jeunesse.

Dans ce cadre, la médiathèque se propose de devenir « établissement ressource », en créant un pôle regroupant tous les livres de Thierry Dedieu, auteur/illustrateur jeunesse qui habite La Sauvetat et qui a été parrain du Salon du Livre Jeunesse en 2012. Elle s'engage en outre à en assurer la conservation partagée en consultation sur place et la valorisation par des expositions ou prêts, à des structures associées, après étude de la demande.

Les bibliothèques associées pourront dans le cadre du désherbage de leurs collections, envoyer les livres de Thierry Dedieu qu'elles détiennent.

La médiathèque se propose aussi de devenir « établissement associé ». A ce titre, elle s'engage à transférer aux établissements ressources concernés sous forme de don, les documents dont elle se sépare à l'occasion du désherbage.

L'implication de la médiathèque dans cette démarche lui permettra notamment

- de participer à une dynamique de réseau et de conservation partagée des Fonds Jeunesse : circulation de documents, formations, informations, animations ...,
- de bénéficier des ressources du réseau,
- et d'être identifiée sur le plan régional voire national, comme établissement ressource de l'œuvre de Thierry Dedieu.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat à conclure avec Occitanie Livre & Lecture pour la conservation partagée des Fonds Jeunesse en Occitanie, telle qu'elle est annexée à la présente note,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

Fait et délibéré les jour,

  
Le Secrétaire de séance,  
Loïc DÉSANGLES



  
Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le **30 MAI 2023**  
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : **30 MAI 2023**